

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2022

Le, 1^{er} Juillet 2022 à 20h30

Président de séance :

- M Alain LIMOUSIN

S

Secrétaire de séance :

- M Bernard ORIOL
- Mme Régine CHARRET

Membres présents ou représentés :

- M Didier POMMIER
- M Cédric BONHOMME
- Mme Nathalie PANAZZA
- Mme Christine MAGAUD
- Mme Bernadette EL ASRI
- Mme Régine CHARRET
- Mme Véronique FAURE
- M Sylvain LEVET
- M Jean Claude MAYEUX
- M Pierre PONVIANNE
- Mme Yvette CREPET (pouvoir à M Alain LIMOUSIN)
- Mme Gaëlle DEAL (pouvoir à Mme Nathalie PANAZZA)
- M Jean Louis VRAY (pouvoir à M Didier POMMIER)

Quorum :

Quinze élus présents ou représentés sur quinze

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Réforme de la publicité des actes
- Personnel
- Ecole
- Travaux en cours
- Loire Forez Agglomération
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de séance du 2 juin 2022 :

Après lecture en séance du compte rendu du précédent conseil municipal, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Réforme de la publicité des actes à compter du 1^{er} juillet 2022.

- Le « Compte Rendu » devient un « Procès-Verbal »
- Le procès-verbal devra faire mention :
 - o La date et l'heure de début de séance
 - o Les noms du Président, des membres présents ou représentés, du secrétaire de séance
 - o Le quorum
 - o L'ordre du jour
 - o L'heure de fin de séance
 - o La signature du Président et du secrétaire de séance
- Les délibérations devront être publiées sur le site internet de la Mairie
- Les actes (arrêtés, etc...) devront être signés nominativement et également publiés sur le site internet.
- Le site internet de la Mairie devra être adapté

Persomnel :

- Arrêt maladie : Mme Amandine FIDEI est en arrêt jusqu'au 18 juillet.
A l'issue elle prendra ses vacances jusqu'au 15 août inclus.
- Vacances :
 - Mme Lucie GRANJON : du 9 au 31 juillet
 - Mme Muriel PAGNEUX : du 15 août au 4 septembre

- Le mi-temps de M Florian VALADIER a débuté le 1^{er} juillet 2022
- Poste de secrétariat vacant :
Le nombre d'heures à attribuer à ce poste reste à définir.
Il pourrait être de quinze heures hebdomadaires.
Les membres présents donnent délégation au Maire et à ses adjoints pour finaliser cette réflexion avant le prochain Conseil Municipal.
- Organisation de l'équipe « Ecole » : Pour des raisons d'équité, le planning des collaboratrices est à réorganiser.

Ecole :

- Aménagement de l'école :
Création d'un espace dédié aux agents municipaux affectés à l'école.
Il sera situé dans le réfectoire en proximité de la terrasse.
Le local sera aménagé par la menuiserie PETIT (devis de 3498 € TTC)
- Compte rendu du Conseil d'Ecole du 20 juin :
 - 110 élèves sont inscrits pour la rentrée prochaine
 - Il n'y aura pas de clôture de classe pour l'année scolaire 2022/2023.
 Les six classes sont maintenues
 - Il y aura 18 élèves par classe en moyenne (18+18+16+16+21+21)
 - Deux questions sont posées :
 - * Comment traiter les fortes chaleurs dans les salles de classe orientées au sud ?
La question sera posée au SIEL dans le cadre du SAGE
 - * L'école peut-elle utiliser le terrain de foot synthétique ?
La réponse est « Oui »
 Monsieur le Maire rappelle que l'école a également accès au city stade et ses aménagements.

Travaux en cours :

- Convention SAGE (Décret Tertiaire sur les économies d'énergie).
Réception du devis de la société MATCH (2652 € TTC) pour la modification de la régulation de la chaudière à granules.
La validation de ce devis est repoussée afin de recueillir l'avis du SIEL
- Point des projets « Adolescents » :
Plusieurs projets sont à l'étude : Roller park, Pumptrack, agrés de sport...
Nous restons dans l'attente des devis complémentaires demandés aux sociétés spécialisées
- Inauguration de la médiathèque et du terrain de foot :
Si la participation des Luricquois aurait pu être plus importante, les manifestations se sont bien déroulées et les présents étaient satisfaits.
Les participants et élus ont pu apprécier la qualité et le bien-fondé des deux réalisations.
- Revalorisation de la parcelle télécom :
A ce jour la société INFRACOS verse à la commune une redevance annuelle de 5513,69 € pour l'occupation de cette parcelle.
La société VALOCIM a fait diverses propositions pour la reprise de la concession.
Après négociation, la société INFRACOS a fait une nouvelle proposition à 6500 € / an.
De plus, cette redevance sera revalorisée de 2% chaque année à date anniversaire.
Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette nouvelle offre concernant l'occupation du domaine public.

LFA - Loire Forez Agglomération :

- Compte rendu des diverses réunions :
Mr Cédric BONHOMME a participé à la réunion de secteur à Chenereilles portant sur les besoins sociaux des communes qui a réuni 30 participants.
- Fin de la convention de mutualisation :
Dénonciation de la convention de mise à disposition des agents pour la gestion de l'eau à compter du 1^{er} octobre 2022
Les astreintes ne sont plus assurées depuis le 1^{er} juillet par les agents de la commune.

Questions diverses :

- L'AG de l'ADMR initialement prévue le 14 juin à 19h00 a été reportée.
- Le bulletin communal sera à distribuer à partir du 9 juillet
- M Sylvain CHAPUIS souhaite acquérir une parcelle communale au lieudit « Les appents » proche du pont du Bonsonnet sur la route de Boron. Il a adressé un courrier à la Mairie en ce sens.
Le Conseil souhaite recueillir divers renseignements avant de se positionner. La décision est repoussée au prochain Conseil Municipal.
- Mr Steve ARNONE souhaiterait transférer son activité dans la salle d'évolution de l'école à partir du mois de septembre.
Les membres du conseil valide cette demande

L'ordre du jour étant épuisé le Président clôture la séance à 23h00.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au vendredi 29 juillet 2022 à 20h30

Le président de séance :
M Alain LIMOUSIN



Les secrétaires de séance :
M. Bernard ORIOL
Mme Régine CHARRET

